Logement décent : ce qui change avec la loi Climat

Conseils pratiques publié le **10/04/2025**, vu **915 fois**, Auteur : Le Club 90

À partir du 1er janvier 2025, les logements les plus énergivores ne seront plus considérés comme “décents”. Cette mesure, issue de la loi Climat et Résilience votée en 2021...

Dans un contexte où la **transition écologique s’impose désormais à tous les secteurs**, y compris le logement, **les entreprises du BTP, de l’immobilier et de la gestion locative sont invitées à repenser leurs pratiques**. La loi Climat et Résilience incarne cette évolution : elle transforme des enjeux jusque-là perçus comme techniques en **normes sociales et environnementales structurantes**.

À partir du 1er janvier 2025, les logements les plus énergivores ne seront plus considérés comme “décents”. Cette mesure introduit pour la première fois la **performance énergétique** dans la définition même du logement décent en France. Elle engage ainsi les propriétaires, les gestionnaires de biens, mais aussi les entreprises du secteur à s’aligner sur des critères de responsabilité sociétale.

Copyright © 2026 Légavox.fr - Tous droits réservés